

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1591

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

13 février 2004
Domaine Public n° 1591
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité

Un scrutin en forme de rappel à l'ordre

Que n'a-t-on lu et entendu à la suite des élections fédérales d'octobre dernier et du renouvellement du Conseil fédéral en décembre ! Le pays vire à droite et le gouvernement est maintenant solidement barré par un équipage néo-libéral pur et dur. Au point que certains à gauche, aveuglés par la poussée de la droite nationaliste, ont cru le moment venu de jeter l'éponge de la participation à l'exécutif.

C'est bien sûr oublier que le corps électoral dispose de deux voix : celle par laquelle il désigne ses représentants et celle qui, dans le cadre des votations populaires, lui permet de les contrôler. C'est également négliger le fait que les conseillers fédéraux ne sont pas aux ordres de leurs partis respectifs et que les contraintes de la fonction ne tardent pas à arrondir les angles des personnages les plus incisifs. Déjà le soi-disant «clone» appenzellois du tribun zurichois a su prendre ses distances. Quant à Pascal Couchehen, c'est bien mal connaître son pragmatisme que de le croire prêt à s'aligner sans autre sur des positions idéologiques figées.

Le scrutin de ce dimanche - bail à loyer et politique des transports - sonne comme un rappel utile du mode d'emploi de la politique helvétique. Le succès est rarement au rendez-vous de projets auxquels manque le soutien d'une large coalition. Et encore moins lorsque gouvernement et Parlement ne tirent pas à la même corde. Et c'est bien un scénario de discorde et de coup de force qui a prévalu dans ces deux dossiers.

Avec le contre-projet Avanti, le Parlement, refusant de suivre le Conseil fédéral, a opté, fait rarissime, pour une solution plus royaliste que celle des rois de la route. En ficelant un paquet rail-route dont elle a voulu garder la maîtrise des priorités et de la réalisation, la majorité bourgeoise a ignoré un signal pourtant clair : à quatre reprises au cours des quinze dernières années (Rail 2000, taxe poids lourds, nouvelles lignes ferroviaires alpines, protection des Alpes), le souverain a choisi de privilégier le transfert des marchandises de la route au rail. Il n'a fait que confirmer ce choix.

Après le sec rejet populaire il y a moins d'un an de l'initiative des locataires «pour des loyers loyaux», cette même majorité a cru pouvoir légiférer à sa guise. C'est-à-dire trop visiblement en faveur des propriétaires. Rejetant le projet du Conseil fédéral, ignorant la «solution romande» négociée entre milieux immobiliers et organisations de locataires, cette même majorité a irrité un peuple de locataires habituellement peu enclin à se faire des cadeaux.

Les objets soumis à la votation en mai prochain sont de la même cuvée. Refus d'introduire un embryon de retraite flexible dans le cadre de la 11ème révision de l'AVS. Refus de prendre en compte la situation financière de la Confédération et des cantons dans le paquet d'allégements fiscaux. En exprimant à nouveau son rejet de solutions déséquilibrées et bicolées, le souverain indiquera aux députés le chemin à suivre, celui de la concertation et des compromis. JD

Dans ce numéro

La Cour européenne des droits de l'homme pourra contester la peine prévue par l'initiative sur l'internement à vie des délinquants sexuels.

Lire en page 2

La Suisse veut négocier tous les dossiers européens d'un seul coup.

Lire en page 3

Le volet du paquet fiscal consacré à l'imposition de la propriété viole la Constitution.

Lire en page 4 et 5

Berne ratifie enfin la Charte européenne de l'autonomie locale

Lire en page 7